

PRESENTATION DU COLLOQUE

M. Christian CALBOUR
Vice-Président d'HANDITEC

Le thème, TECHNOLOGIE, HANDICAP ET TRAVAIL, dans la mesure où il intègre toutes les formes de technologies compensatoires, réalise une synthèse essentielle des précédents colloques HANDITEC :

- inventaire français de toutes les technologies appliquées aux handicaps en 1983 ;
- conception et industrialisation des aides techniques en 1985 ;
- handicap, transports et déplacements, maintien à domicile des personnes handicapées en 1987 ;
- technologie, handicap et vie quotidienne en 1989.

De plus, pour les personnes handicapées, le travail constitue le noyau de leur réadaptation. C'est l'espoir de pratiquer ou de repratiquer une profession qui motive et valide les efforts qu'elles consentent et déploient pour trouver ou retrouver un statut le plus ordinaire possible, et cela dès les premières étapes de la compensation du handicap. La force évocatrice de l'adaptation ou la réadaptation à un emploi se charge alors d'une dimension thérapeutique, affective, existentielle et sociale, primordiale. Pour les personnes handicapées, le travail s'avère donc le moyen le plus efficace de dépasser les conséquences du handicap et de se réaliser.

La technologie s'applique à toutes les étapes de l'insertion professionnelle.

Dans le cas des handicaps, dits de naissance, après la compensation du déficit initial, la technologie intervient non seulement dans la formation générale, mais aussi dans les processus d'acquisition et de pratique d'une profession. C'est la technologie en particulier qui permet à certains handicapés :

- d'échapper à la fatalité des métiers traditionnels liés à leur handicap ;
- de travailler en milieu ordinaire, plutôt qu'en structure spécialisée.

Pour les handicaps acquis, la technologie, quand il y a perte de compétence, assiste et accélère l'apprentissage ou le réapprentissage, tout en améliorant l'accessibilité et l'adaptation des entrées et sorties selon le handicap.

De même, quand il y a perte de la performance, la technologie participe largement à l'aménagement du poste de travail et de son environnement.

Enfin, pour les handicaps diffus, résultant souvent de l'inadaptation de l'outil de travail, la technologie peut participer à la prévention de déficits qui deviennent rapidement chroniques.

Dans le domaine du travail des personnes handicapées, la technologie, si elle ne veut pas être un gadget ou un alibi à la merci de structures souvent réductrices, se voit dans l'obligation d'atteindre l'efficacité et la cohérence à travers le respect de quelques paramètres essentiels.

. Reconstruction maximale d'automatismes

Dans le travail de l'homme, de nombreuses séquences sont automatisées. Elles se réalisent sans efforts en permettant au travailleur de se consacrer à des actions de plus haut niveau. La reconstruction de ces automatismes constitue un but fonctionnel essentiel pour la technologie, dans la mesure où leur perte par la personne handicapée soumet celle-ci à une remise en question permanente et à la production d'efforts supplémentaires démesurés, ce qui finalement peut provoquer une inhibition et un échec de la tentative d'adaptation ou de réadaptation professionnelle.

. Surinvestissement de la sécurité

Tout blocage de la personne handicapée, à la suite de maladroites technologiques, peut entraîner un renoncement définitif.

. Respect des contraintes économiques

En particulier, au niveau de la productivité et de la fiabilité afin de désingulariser le travail des personnes handicapées.

Les résultats de ces orientations technologiques sont :

- pour les personnes handicapées, l'apparition de motivations à progresser et à s'intégrer ;
- pour l'insertion professionnelle, une plus grande souplesse des structures, des innovations sociales, un réalisme économique qui augmente considérablement l'efficacité finale.

Au-delà de ces adaptations immédiates, la technologie se doit aussi, à moyen terme, de participer, par une recherche permanente de solutions innovantes, à la création de professions valorisantes pour les personnes handicapées.

A plus long terme, la technologie, à travers l'évolution des matériaux, des composants, des énergies, des concepts, devrait prendre cette dimension éthologique qui engendrerait des professions totalement dédiées et adaptées à l'humain et en particulier à l'homme handicapé sans qu'il n'y ait plus, dans ce cas, d'aménagements particuliers à réaliser.

Nous allons tous ensemble, au cours de ce colloque, développer, comprendre, discuter la plupart de ces thèmes.

La session plénière de jeudi matin 3 octobre sera consacrée au rôle original de la technologie dans l'éducation et la formation pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Au-delà de l'informatique, de la robotique, des systèmes d'assistance déjà opérationnels, plusieurs interventions s'engageront dans l'avenir en essayant de déterminer, à partir des apports de la **prospective**, comment l'évolution technique pourrait favoriser la diversification et la qualification des personnes handicapées.

Le jeudi après-midi se tiendront, en parallèle, des sessions consacrées aux handicaps intellectuels et aux handicaps auditifs. Ainsi pourrons-nous découvrir que l'informatique et les concepts de l'intelligence artificielle assistent de plus en plus les handicapés intellectuels, que les multimédias ouvrent les sourds à la communication et à un début de diversification professionnelle.

La session plénière du vendredi matin 4 octobre fera le point sur l'évaluation professionnelle des personnes handicapées, sur le rôle du médecin du travail et de l'ergonome dans l'adaptation des emplois, des postes de travail. Nous prendrons aussi connaissance de points de vue européens. Puis un large débat, avec

la participation d'entreprises, d'organismes spécialisés, d'associations, tentera de faire progresser l'adéquation du trio travailleur-handicapé/technologie/emploi.

Le vendredi après-midi se dérouleront, en parallèle, des sessions consacrées aux handicaps visuels ou aux handicaps moteurs. Nous pourrons alors constater que les aides techniques pour les handicapés visuels progressent au point de les banaliser dans la pratique professionnelle, que les compensations technologiques rendent accessibles davantage d'emplois aux handicapés moteurs.

Il faut donc maintenant nous mettre au travail pour tenter de réaliser l'actuel et le virtuel. La technologie n'est pas encore dans l'homme, il faut l'y faire éclore.